



Embouteillages de bateaux à Longueil-Annel

Dans la petite capitale de la batellerie, des bateaux-ventouses gênent les bateliers en activité . Les problèmes de stationnement se multiplient.

Stéphanie Forestier | 03.01.2009, 07h00

La cité des bateliers serait-elle victime de sa réputation ? Depuis quelque temps, Longueil-Annel est confronté au stationnement prolongé de certains bateaux-logements qui s'amarrent sur les berges et squattent des mois, voire des années, le quai. Les bateliers en activité qui reviennent à bon port ne trouvent parfois plus de place pour accoster près de chez eux. C'est que le village est la petite capitale du Nord de la batellerie, et que le canal latéral fait ici office de « rue principale ».

Or, la situation a empiré pendant les fêtes de fin d'année. Joël, qui transporte du gravillon vers les centrales à béton, a été obligé cette fois d'aller se mettre « bord à bord » avec une autre péniche sur un bras mort de la rivière Oise, un endroit où il n'y a pas de navigation. « Le problème, c'est que nous ne pouvons nous y mettre que quand nous sommes à vide, car il n'y a que 90 centimètres de tirant d'eau », explique-t-il désignant la vingtaine de péniches qui l'entourent. « Nous sommes nombreux à être revenus pour les fêtes, c'est l'embouteillage ! »

Interdiction de stationner plus de huit jours

Le problème, ce sont les bateaux-logements plus ou moins à l'abandon qui jalonnent l'amont de l'écluse. Impossible donc de s'amarrer pour rendre visite à sa famille, attendre un transport ou entretenir sa péniche face à son domicile « terrien ». Le maire de la commune, Daniel Beurdeley, a écrit au chef de la subdivision de VNF (Voies navigables de France) à Venette. Il estime que « si cette situation perdure, cela peut nuire à l'image de la cité de la batellerie. » Et d'ajouter : « Il me paraît urgent de débarrasser rapidement les bateaux-ventouses que les propriétaires laissent sans surveillance, avec le risque de voir ces péniches se retrouver au beau milieu du canal. » La réglementation, selon le maire, prévoit que les péniches ont interdiction de stationner plus de huit jours au même endroit, alors que certaines sont là depuis plus d'un an !

Les revendications municipales ont été entendues de VNF qui a adressé des mises en demeure à tous les propriétaires concernés en décembre. Jean-Claude et Joël, voisins par la force des choses pour les fêtes, s'en félicitent. Joël, très informé, est formel : « La préfecture va prendre un arrêté pour faire évacuer ces péniches de Longueil. Elles seraient installées à hauteur de Sempigny, là où le canal est plus large, dans un secteur moins gênant pour la navigation. »

Le Parisien